

Date de publication :

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-09-02

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

(dont 4 pouvoirs)

**Objet : SYDER poursuite de la mission de maîtrise d'oeuvre - création d'un réseau de chaleur**

- **L'an deux mille vingt-trois,  
Le 07 septembre, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 01 septembre 2023

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick withers est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, SARTORETTI, Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, AGGOUN Jean-Claude, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPIERRE Michael, LAPLACE Sébastien, MURIGNEUX Claudie, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, VERICEL Pauline, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana.

**Absents excusés :**

GRANGE Agnès, pouvoir donné à Mme. Evelyne GRANGE  
ROY Jean Sébastien, pouvoir donné à Mme SIMON Anne-Claire  
FLAMENT Julien pouvoir donné à Mme MURIGNEUX Claudie  
VAUX Marie-Aimée pouvoir donné à Mme ODIN Catherine

M. le Maire rappelle au conseil sa délibération du 1er juin 2023 portant accord de principe de créer un réseau de chaleur.

L'étude menée par le SYDER propose un scénario "réseau étendu".

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la validation du scénario "réseau étendu" et la poursuite de la mission de maîtrise d'oeuvre confiée au SYDER.

**Le Conseil Municipal :**

*Vu le projet de scénario*

**Date de publication :**

*Après en avoir délibéré :*

**à 26 voix pour et 0 contre**

- 1) **VALIDE** le scénario "réseau étendu"
- 2) **DEMANDE** au SYDER de procéder à la consultation et à la réalisation de la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune.
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**La/Le secrétaire de séance**



**Le Maire,**

